

DEMANDE D'AUTORISATION d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné (e), Madame Patricia GUÉROULT, présidente du Comité des fêtes
17 avenue Jacques Prévert Bretteville l'Orgueilleuse 14740 THUE ET MUE

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons

de 3ème catégorie à Salle des fêtes de Putot en Bessin

à l'occasion d'un apéro concert suivi d'un karaoké

du samedi 13 juin 2026 à 19 heures
au dimanche 14 juin 2026 à 3 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

8 juin 2026
signature



ARRÊTÉ DU MAIRE DÉLÉGUÉ N°2026-10

Je soussigné, Christian DESCAMPS-WIEL, Maire délégué de Putot en Bessin,

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la Santé Publique

Arrête :

Madame Patricia GUÉROULT, présidente du Comité des fêtes

est autorisé (e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
à Salle des fêtes de Putot en Bessin

du samedi 13 juin 2026 à 19 heures
au dimanche 14 juin 2026 à 3 heures
à l'occasion d'un apéro concert suivi d'un karaoké

à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à
la police des débits de boissons.

Fait à Putot en Bessin

Le maire délégué, Christian DESCAMPS-WIEL

signature



8 juin 2026